

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MONTPELLIER  
BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Nouveau Palais de Justice  
Place Pierre Flotte  
34040 Montpellier Cedex 1

Liste des pièces justificatives à joindre impérativement en copie à une demande d'aide juridictionnelle.

**Identité de demandeur à l'aide juridictionnelle**

- Pièce d'identité : carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport
- Titre de séjour (pour les étrangers non membres de l'Union Européenne).

**Adresse et Composition de la famille du demandeur à l'aide juridictionnelle**

- Copie du livret de famille (*pour les enfants majeurs joindre un certificat de scolarité*)
- Quittance de loyer de moins de trois mois (si locataire) ou copie du bail
- Dernières quittances EDF ou GDF

**Ressources du demandeur à l'aide juridictionnelle et des membres de son foyer**

- Dernier avis d'imposition si votre demande est déposée entre le 15 septembre et le 15 mai
- ou**
- Dernière déclaration de revenus si votre demande est déposée entre le 15 mai et le 15 septembre
- Ressources des trois derniers mois (copie de bulletins de paie ou relevés de Pôle Emploi - de la CAF – montant des indemnités journalières de la CPAM )

**Détermination de la procédure engagée et du degré d'urgence**

- Si l'affaire est déjà engagée devant une juridiction, joindre impérativement la copie de la convocation ou de l'assignation
- Si vous contestez une décision devant :
  - le tribunal des affaires de sécurité sociale
  - le tribunal du contentieux de l'incapacité
  - la cour d'appel

**Joindre impérativement la copie de la décision attaquée**